

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 JUIN 2021

L'an deux mil vingt-et-un le neuf juin à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de Giscos, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Madame Fabienne BARBOT, Maire.

Date de la convocation : 03 juin 2021

Présents : M. Sébastien RIOT, Mme Chantal COURREGELONGUE, Mme Françoise GALAY HAMON, M. Michel GARBAYE

Excusés : M. Samuel MOKTAR a donné procuration vote et signature à M. Sébastien RIOT, M. Stéphane GAUDON a donné procuration vote et signature à M. Michel GARBAYE, Mme Marie GILBIN a donné procuration vote et signature à Mme Fabienne BARBOT

Absents : Mme Fabienne MERRIAUX, M. Nicolas VIVAS.

Secrétaire de séance : Mme Fabienne BARBOT

Madame le Maire ouvre la séance.

FDAEC 2021 :

Annule et remplace la délibération 15/2021 du 09 Avril 2021

Madame le Maire informe les membres présents que la réunion cantonale, présidée par M. Jean Luc GLEYZE et Mme Isabelle DEXPERT, Conseillers Départementaux, pour la répartition du montant du F.D.A.E.C. 2021 a permis d'envisager l'attribution à notre commune d'une somme de 8 000.00 €, ainsi que la somme de 8000.00 € supplémentaire dans le cadre du projet « Espace de Fitness extérieur » au titre de l'enveloppe pour projets d'intérêts collectifs.

Après avoir écouté ses explications, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de réaliser en 2021 les opérations suivantes :

- Travaux autres investissements :

Menuiseries mairie :	montant HT : 3 034.00 €
Réfection toiture mairie	montant HT : 2 270.00 €
Menuiseries salle des fêtes :	montant HT : 9 357.00 €
Réfection toiture salle des fêtes	montant HT : 420.00 €
Travaux éclairage public	montant HT : 843.48 €

- Espace Fitness Extérieur :

Agrès fitness :	montant HT : 4 598.00 €
Agrès fitness :	montant HT : 5 624.00 €
Fixations sols agrès	montant HT : 242.24 €

Le coût total de ces opérations s'élève à la somme de 26 388.72 € HT, soit 31 666.46 € TTC

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000.00 € au titre des investissements travaux.

- de demander au Conseil Départemental de lui attribuer une subvention de 8 000.00 € au titre de l'enveloppe pour projets d'intérêts collectifs.
- d'assurer le financement complémentaire de la façon suivante :
 - par une subvention DETR d'un montant de 4 336.00 €
 - par autofinancement pour un montant de 11 330.46 €

RENOUVELLEMENT LICENCE ANTIVIRUS:

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le renouvellement de la licence antivirus, pour l'ordinateur du secrétariat de la mairie, proposé par la Société JVS MAIRISTEM. Cette licence nommée « sérénité global protection » est un antivirus local Panda avec protection EDR et protection totale des terminaux et serveurs contre les crypto Virus et malwares.

Le montant du devis est de 165.00 € H.T. soit 198.00 € T.T.C pour 1 poste et pour 3 ans.

Après délibération et à l'unanimité le Conseil Municipal :

- **DECIDE** d'accepter la proposition de JVS MAIRISTEM concernant le renouvellement de l'antivirus pour 3 ans pour un montant de 198.00 € TTC.
- **AUTORISE** Madame le Maire à signer le contrat s'y rattachant.

QUESTIONS DIVERSES :

- **Formation** : Madame le Maire indique que la formation sur l'utilisation du défibrillateur aura lieu le 29 juin à 15h et que l'ensemble du conseil municipal est convié à participer à celle-ci
- **Catastrophe naturelle** : Madame le Maire précise que la demande de reconnaissance de Catastrophe naturelle au titre de la sécheresse de l'année 2020 a été refusée à la commune de Giscos.
- **Temps de pause** : Madame le Maire explique qu'elle a proposé des temps de pause à Mme LALES sur son temps de travail, comme l'avait préconisé la médecine du travail, mais que celle-ci a refusé de les mettre en place.
- **Village étoilé** : Madame le Maire avise l'assemblée que l'association "Villes et Villages étoilés", à sa grande surprise, n'a pas retenu la candidature de la commune de Giscos.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.